

CHARTRE D'ENGAGEMENT AU RESEAU OBJECTIF ECLAIRAGE

PREAMBULE

Objectif éclairage assure la mise en relation dans un climat de confiance, d'exigence et de neutralité entre des professionnels référencés, sur un secteur géographique défini, et des prospects ayant un projet d'éclairage.

Objectif Eclairage choisit pour son client le professionnel du réseau en fonction de ses compétences techniques et de ses disponibilités.

1. ADHERER A OBJECTIF ECLAIRAGE

Le professionnel adhère à objectif éclairage sous respect des engagements mentionnés dans l'article 3,

2. OBLIGATIONS D'OBJECTIF ECLAIRAGE

Objectif Eclairage s'engage à :

- mettre en relation le professionnel et le prospect,
- gérer un site internet présentant les adhérents,
- assurer l'animation du réseau de professionnels,
- mettre à jour le site internet et sa page de réalisations
- communiquer sur le réseau (internet, autocollants, cartes de visite)

3. OBLIGATIONS DU PROFESSIONNEL

Le professionnel s'engage à :

- répondre rapidement à chaque sollicitation des animateurs Objectif Eclairage (tel, SMS, mail),
- répondre à chaque sollicitation client : donner suite ou décliner,
- informer systématiquement en cas de retard,
- renvoyer vers Objectif Eclairage toute demande que le professionnel ne peut pas satisfaire dans la mesure du possible,
- soigner les finitions et le service,
- accepter un compromis en cas de litige.

Objectif Eclairage sera amené à se séparer du professionnel en cas de non-respect de l'un des 6 points.

- Le Professionnel s'engage aussi à :

Donner son accord pour figurer dans les différents supports de communication sus rappelés et que son droit à l'image soit utilisé pour le strict développement du réseau.

4. LES VALEURS D'OBJECTIF ECLAIRAGE

- Contacts et relations humaines et bienveillantes avec les clients et entre les professionnels d'OE
- Aucune commission n'est prise par OE sur les affaires transmises ni entre OE et les professionnels ni entre les professionnels